

Publication

Examen professionnel de spécialiste de réseau avec brevet fédéral

L'organe responsable* de la formation professionnelle d'électricien/ne de réseau organise les examens professionnels. Ces examens se basent sur l'article 28, alinéa 2 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 et sur l'ordonnance correspondante du 19 novembre 2003.

Le règlement concernant l'examen professionnel de spécialiste de réseau du 26 septembre 2005 et les directives correspondantes font foi pour ces examens.

Pré-examen 2022

Dates et lieu des examens

Du 22 au 24 mars 2022 au centre de formation de BKW Energie SA, Römerstrasse 34, 3283 Kallnach.

Conditions d'admission

Conformément à l'article 3.3 du règlement d'examen:

- Certificat de capacité d'électricien/ne de réseau et attestation d'au moins deux ans d'une activité pratique dans cette profession
- ou
- certificat de capacité dans une profession équivalente et attestation d'au moins trois ans de pratique en conception de projets, construction, maintenance ou exploitation des réseaux de distribution électrique.

Frais d'examen

CHF 1000.- (TVA en sus).

Les frais de déplacement, de séjour et de repas sont à la charge des candidats.

Langue d'examen

Allemand, Italien, Français

Inscription

Jusqu'au 26 novembre 2021, avec les documents suivants:

- formulaire d'inscription,
- copies des certificats demandés pour l'admission (certificat de capacité) et attestation de travail (preuve de l'activité pratique requise),
- copie d'une pièce d'identité officielle.

Les inscriptions incomplètes ou arrivant trop tard ne pourront pas être prises en considération.

Inscription

Trägerschaft Berufsbildung Netzelektriker/in

c/o VSE

Hintere Bahnhofstrasse 10

5000 Aarau

stephanie.knecht@strom.ch

Formulaire d'inscription sur

strom.ch/netzfachleute

* L'organe responsable de la formation professionnelle d'électricien/ne de réseau se compose de l'Association des entreprises électriques suisses (AES), de l'Association des Entreprises d'installation de Lignes aériennes et de Câbles (AELC), de l'Union des transports publics (UTP) et de l'Association suisse des infrastructures (SNiv).